



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 24

N°DEL 2025_04_044_5

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2025

Objet : FONCIER

Accord de principe pour l'offre d'achat d'un bien immobilier

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Pierre MONETON donne procuration à Michaël REBOTIER
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Linda TRIBET
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Thierry DOMENACH

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 26/05/2025
Et publication ou notification
Du 27/05/2025



Le Maire,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Un appartement situé dans la Résidence Le Félicité à Rue du 8 Mai est actuellement à la vente. Il s'agit d'un trois (3) pièces d'environ 75 mètres carrés, en rez-de-jardin en angle et traversant avec une exposition idéale dont le prix d'achat est fixé à 378 000 €.

Afin d'agrémenter le patrimoine foncier communal, une offre d'un montant de 370 000 € a été déposée auprès de CROIX VALMER IMMOBILIER, l'agence immobilière en charge de la vente.

En parallèle, France Domaine a été saisi afin d'obtenir une estimation immobilière de leur part et pour assurer la réalisation d'une acquisition (dans l'hypothèse où la vente serait conclue) à un prix conforme au marché.

La proposition d'achat à 370 000 € demeure sous réserve de l'estimation de France Domaine.

L'Assemblée est invitée aujourd'hui à donner son accord de principe à cette proposition d'achat qui pourrait être modifiée selon l'estimation qui sera fournie par France Domaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu l'annonce immobilière pour la vente de l'appartement ;

Vu la proposition d'achat déposée ;

Considérant qu'il conviendra pour l'Assemblée de donner son accord de principe sur l'offre d'achat déposée ;

Considérant que cette offre demeure sous réserve de l'estimation de France Domaine ;

Considérant qu'en cas d'acceptation de l'offre de la Commune, il sera ultérieurement proposé à l'Assemblée de voter sur l'acquisition du bien ;

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- **De donner** son accord de principe sur l'offre d'achat déposée de 370 000 € sous réserve de l'estimation de France Domaine ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre et signer tous documents afférents ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

27 MAI 2025

Le Maire



Le Maire,
Bernard ROBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

Conseil Municipal du 22 mai 2025
N° DEL 2025_04_044_5

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/05/2025

Application agréée E-lequalite.com

93_DE-083-218300481-20250522-DEL2025_04_